

HERBE_07 - Maintien de la richesse floristique d'une prairie permanente

FEADER

Présentation du dispositif

- L'aide HERBE_07 vise le maintien des prairies permanentes riches en espèces floristiques qui sont à la fois des habitats naturels et des habitats d'espèces produisant un fourrage de qualité et souple d'utilisation. La préservation de leur biodiversité passe par le non-retournement des surfaces, une fréquence d'utilisation faible (1 à 2 fauches annuelles et 2 à 3 passages du troupeau), une première utilisation plutôt tardive et une fertilisation limitée.
- Cette opération ne peut être mobilisée que sur les territoires sur lesquels il existe une menace de banalisation des couverts prairiaux et où la reconquête de la biodiversité ou son maintien nécessite un effort particulier.
- L'aide finance les surcoûts et les coûts de transaction générés par les engagements.
- Cette aide est mise en place dans le cadre du FEADER.

Montant de l'aide

- L'aide est calculée en € par hectare et par an. Le montant unitaire est fixé à 66,01 € par hectare et par an.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Conditions d'accès
 - › Conditions de durée